

### Ce que nous réalisons

vos formalités

☛ imprimez la  
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement des statuts à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et l'immatriculation au RCS

### Ce que doit contenir votre dossier

vos modèles  
d'annonces

☛ à consulter  
☛ à publier

- ▶ **Questionnaire CFE**
- ▶ 4 exemplaires des statuts originaux signés par tous les associés (acte sous seing privé) ou 4 expéditions des statuts (acte authentique), dont 2 exemplaires à déposer au greffe,
- ▶ 2 copies certifiées conformes de l'acte de nomination du/des gérants, si la nomination ne figure pas dans les statuts,
- ▶ le cas échéant, 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature.
- ▶ **pouvoir** du gérant à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ copie de l'insertion dans le journal d'annonces légales (l'attestation de parution n'est pas prévue pour les S.C.S.)
- pour les dirigeants à déclarer au R.C.S. :
  - pour les gérants non associés commandités, personnes physiques :
    - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
    - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
  - pour les gérants non associés commandités, personnes morales :
    - ▶ k bis < à 3 mois (nous effectuons la démarche)
  - pour les associés commandités et les gérants associés commandités, personnes physiques
    - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
    - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
    - ▶ le cas échéant : extrait d'acte de mariage et copie, certifiée conforme par l'intéressé, du contrat de mariage
    - ▶ imprimé TNS
  - pour les associés commandités et les gérants associés commandités, personnes morales : k bis < à 3 mois
- ▶ **siège social** : copie du justificatif de la jouissance des locaux

### Cas particuliers

vosre formalité

☛ imprimez la  
liasse CFE

vosre modèle  
d'annonce

☛ à consulter  
☛ à publier

- ▶ si le gérant / associé commandité, personne physique est un **ressortissant étranger** : produire, le cas échéant, sa carte de commerçant étranger et son titre de séjour,
- ▶ si le gérant / associé commandité, personne morale est une société étrangère : extrait d'immatriculation de moins de 3 mois, traduit en français
- ▶ si le gérant / associé commandité, personne morale, n'est pas immatriculé au RCS: titre justifiant de son existence (statuts...)
- ▶ si l'**activité est réglementée** : produire une copie de l'autorisation requise,
- ▶ si l'activité relève du Répertoire des Métiers : effectuer également l'**inscription au Répertoire des Métiers**,
- si le fonds de commerce est exploité par :
  - ▶ **achat / apport du fonds** : produire une copie de l'acte enregistré et une attestation de parution
  - ▶ **location-gérance** : produire une copie du contrat et une attestation de parution
- s'il y a des commissaires aux comptes :
  - ▶ lettre du commissaire aux comptes acceptant sa désignation
  - ▶ justificatif de l'inscription sur la liste des commissaires aux comptes.